Suite à la suspension des autorisations de chirurgie de la Clinique des Grandes Alpes le 23 avril 2015 (Cluses – 74), **Noalys, groupe d'hôpitaux privés pluridisciplinaires, est confronté aujourd'hui à une situation inattendue qui plonge les salariés dans le désarroi.**

Le Tribunal de Grande Instance de Bonneville a délibéré le 23 octobre, soulevant l'incompétence du juge dans le litige qui oppose la Direction à l'ARS. Depuis le délibéré, l'ARS annonçait un entretien avec la Direction pour trouver un accord sur l'avenir de la Clinique, malgré plusieurs sollicitations, les salariés de la Clinique des Grandes Alpes n'ont aucune nouvelle.

Mais l'attente, qui dure depuis maintenant 6 mois, a induit hier, mercredi 28 octobre, la fin du délai pour l'ARS de se prononcer sur le dossier de transfert des autorisations.